

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 26 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le lundi 26 février 2024 à 19 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 26 février 2024 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Alexandre Perron, directeur des travaux publics et monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12931-02-24

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Appel d'offres et soumissions
5. Administration, finances et ressources humaines
6. Travaux publics
7. Urbanisme et environnement
8. Sécurité publique
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Demande d'aide financière dans le cadre de l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC)
10. Avis de motion et règlements
 - 10.1 Avis de motion – Projet de règlement no. VC-434-24-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no. VC-434-13
 - 10.2 Premier projet de règlement no. VC-434-24-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no. VC-434-13 – Adoption
11. Comptes
12. Divers et période de questions
13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL DE CHARLEVOIX (EDTEC)
RÉSOLUTION N°12932-02-24**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre de « l'Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) », relativement à l'événement-spectacles « Clermont Fête et Découverte » qui se tiendra les 5-6-7 juillet 2024 au Parcours des Berges de Clermont et d'autoriser la directrice générale ou le directeur des loisirs à signer tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-434-24-2 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO VC-434-13

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement n° VC-434-24-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° VC-434-13 et qu'il aura pour objets :

- De modifier la grille des spécifications 121-M afin d'y ajouter les usages spécifiquement autorisés pour entreprises de peinture en bâtiment, de plomberie et d'électricité;
- De modifier la grille des spécifications 115.2-M afin d'y ajouter l'usage « H-1 – Logement » avec un nombre minimal de logements à 1 et maximal à 8.

**10.2 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-434-24-2 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO VC-434-13 – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 12933-02-24**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil le 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet de règlement VC-434-24-2.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION N° 12934-02-24

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE QUE
l'assemblée soit levée à 19 h 50.

(copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale